# Rapport annuel

# Montségur Dividendes

Fonds commun de placement

FCP de droit Français

1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 Décembre 2024

## Table des matières

Acteurs	3
Informations générales	
Commentaire de gestion	5
Politique ESG de Montségur Finance	7
Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)	7
Informations spécifiques	8
Informations sur la rémunération	8
Evènements intervenus au cours de la période	9
Annexe périodique SFDR	Erreur ! Signet non défini.
Rapport du commissaire aux comptes	Erreur! Signet non défini

#### Acteurs

Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE

39 rue Marbeuf - 75008 Paris

Commercialisateur : MONTSEGUR FINANCE

39 rue Marbeuf - 75008 Paris

Dépositaire et conservateur : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

6 avenue de Provence – 75009 Paris

Centralisateur par délégation : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

6 avenue de Provence – 75009 Paris

Commissaire aux comptes: GESTIONFI

63 avenue de Villiers – 75017 Paris

## Informations générales

Forme juridique : Fonds commun de placement

L'objectif de gestion : Le Fonds a pour objectif la recherche d'une performance

comparable, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés actions des pays de l'Union Européenne, via la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille d'actions de l'Union Européenne. Le Fonds ne dispose pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance du Fonds pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return

EUR, avec dividendes réinvestis nets.

**Stratégie d'investissement :** La gestion active et discrétionnaire du FCP repose sur la sélection

de valeurs caractérisée par une politique de rémunération des actionnaires considérée par la société de gestion comme étant durablement élevée (dividendes, rachats d'actions...) rendue

possible par des métiers à forte visibilité.

Le Fonds est exposé en permanence à hauteur de 60 % au moins et jusqu'à 100 % en actions des entreprises des pays de l'Union Européenne, sans contrainte d'allocation a priori par zones géographiques, secteurs d'activités, tailles de capitalisation ou

types de valeurs.

Dans le cadre de sa gestion, le gérant pourra exposer le Fonds aux produits de taux notés « investment grade » par une des agences de notation (Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings) dans la limite de 25 % de l'actif net. Aucune contrainte n'est imposée sur la duration, la sensibilité et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis. Le gérant se réserve la

possibilité d'exposer le Fonds aux produits de taux dont la notation est spéculative ou non notée dans la limite de 10 % de l'actif net.

Le Fonds pourra investir sur des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré dans un objectif de couverture des risques actions, taux et changes.

De façon générale, le Fonds peut être exposé au risque de change, dans la limite de 100% de son actif net, pour des devises ou des marchés de l'Union Européenne et dans la limite de 20% de son actif net, pour des devises ou des marchés hors Union Européenne, y compris des pays émergents.

Durée de placement recommandée :

Supérieur à 5 ans

## Commentaire de gestion

L'année 2024 a été marquée par des performances contrastées entre les régions et les secteurs. Un constat s'impose à Wall Street, les indices ont atteint des sommets historiques tandis que les performances des marchés européens ont été plus hétérogènes. Si le S&P 500 et le Nasdaq ont enregistré des hausses de plus de 30 % en euros, le DAX allemand et le MIB italien ont essayé de suivre la cadence tandis que le CAC 40 déçoit. La Bourse de Paris a reculé de 2 % sur l'année, pénalisée par des incertitudes politiques et la sousperformance de certains secteurs clés.

En parallèle, l'or s'est imposé comme l'un des actifs les plus performants, enregistrant une hausse impressionnante. Plusieurs facteurs ont contribué à ce regain d'intérêt pour le métal précieux. Tout d'abord, la baisse généralisée des taux d'intérêt initiée par les principales banques centrales a renforcé l'attrait de l'or, bien qu'il ne génère pas de rendement. Par ailleurs, les incertitudes géopolitiques et les craintes croissantes d'instabilité financière ont consolidé son rôle protecteur dans les portefeuilles avant que le dollar ne prenne le relais. Sur le marché des devises, l'euro est en effet en retrait face au billet vert en 2024 après une année très volatile. L'euro a enregistré un recul marqué en fin d'année, suite à la victoire de Donald Trump aux États-Unis. Cette baisse s'explique également par les anticipations des investisseurs, qui prévoient une réduction plus rapide des taux directeurs par la Banque centrale européenne que la Réserve fédérale américaine.

En Europe, le bilan boursier sur 2024 s'avère plus contrasté. La contre-performance marquée du CAC 40 par rapport aux autres grandes places boursières mondiales s'explique principalement par un contexte plus morose. Les difficultés rencontrées par la Chine, combinées à la crainte de nouvelles mesures protectionnistes aux États-Unis et à la crise politique en France provoquée par la dissolution de l'Assemblée nationale, ont brisé l'élan de la place parisienne observé en début d'année. À cela s'ajoute le recul des géants du luxe et des cosmétiques. En effet, en 2024, les leaders du luxe et des cosmétiques français ont pâti d'une économie chinoise décevante, un marché crucial pour le secteur.

#### Vie du portefeuille :

Le fonds Montségur Dividendes clôture l'année de manière positive affichant une performance de 9,80% (Part C) et +11,13% (Part I)

Pour rappel, la philosophie de gestion du fonds est déclinée sous deux grands piliers. En premier lieu, les entreprises répondant au « dividende aristocrate » constituent entre 60 % et 70 % du portefeuille. Une entreprise est qualifiée comme telle si son dividende augmente pendant 10 années consécutives. Il s'agit ici du reflet de plusieurs qualités intrinsèques : l'avantage compétitif durable dans le temps, la gestion exemplaire des liquidités et des investissements, la stratégie de croissance créatrice de valeur ainsi que le retour actionnarial. Pour ces entreprises, nous sommes convaincus qu'elles sont parfaitement adaptées aux différents cycles économiques. En second lieu, les entreprises dites de « hauts dividendes » constituent quant à elles entre 30 % et 40 % du portefeuille. Il s'agit ici d'entreprises disciplinées offrant un haut rendement du dividende.

Certaines des valeurs détenues se distinguent positivement, notamment celles liées à l'électrification : **Prysmian** et **Schneider Electric** figurent toutes parmi le top 5 des contributeurs du fonds. Les incertitudes économiques ayant planées toute l'année, le secteur des télécom a été très recherché permettant à **Deutsche Telekom** de truster une place de choix dans les contributeurs de performance du fonds. **Rheinmettal** et **Rolls Royce** ont quant à eux bénéficié d'un appétit soutenu des investisseurs sur les valeurs de défense.

Parmi les principaux détracteurs de performance figurent des entreprises du secteur des services informatiques **Capgemini** et **Sopra Steria** qui ont souffert des moindres dépenses de leurs clients. **LVMH** se distingue parmi les détracteurs, les vents contraires sur les produits de luxe vendus en Chine et une demande morose des clients européens et américains ont eu raison du géant du luxe mondial.

Le fonds a procédé à de multiples opérations durant l'année en privilégiant des valeurs défensives offrant une forte visibilité sur le plan opérationnel, ainsi que du retour actionnarial à l'image de **Renk** et **Thales** dans le secteur de la défense, **Roche** et **Novartis** dans la santé ainsi que **KPN** et **Deutsche Telekom** dans le secteur des télécoms. A l'inverse, notre vision prudente sur la sensibilité des taux au résultat net des banques européennes conduit à céder nos positions en **Sandanter** et **ING**.

#### **Perspectives:**

L'année 2024 nous aura enseigné une multitude de leçons. Nous abordons la nouvelle année confiant avec un portefeuille équilibré recelant d'entreprises ayant une excellente génération de flux de trésorerie et un endettement limité permettant de favoriser un retour à l'actionnaire. La robustesse de l'économie américaine tout au long de l'année 2024 pourrait continuer de se distinguer sur l'année 2025, nous continuions de privilégier les entreprises ayant une activité importante aux Etats-Unis comme **Publicis**, **Barclays, Deutsche Telekom** ... Nous pensons qu'également l'année 2025 sera marquée par une accélération des dépenses dans la défense en Europe et que **Thales** et **Renk** en profiteront tout en limitant le potentiel impact de cessez-le feu au moyen orient et en Ukraine. Enfin, la thématique d'électrification n'est pas près de s'arrêter, les entreprises exposées dans le portefeuille bénéficient également de nouveaux relais de croissance liée à la croissance des datacenters : **Schneider, Prysmian et Siemens** sont parfaitement positionnés pour capturer cette lourde mégatendance.

## Politique ESG de Montségur Finance

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l''investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : https://www.montsegur.com/fr/. Les informations sont également disponibles en annexe de ce document.

## **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

## Informations spécifiques

## Transparence

A la clôture de l'exercice, le fonds n'était pas investi dans des parts d'OPCVM gérés par Montségur Finance.

Information relative aux modalités de calcul du risque global :

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.
   Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2024 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

Catégories	Rémunération fixe 2024 (K€)	Primes 2024 (K€)
Dirigeants	302	0
Gestion / Marketing / Commercial	269	93
Support (dont fonctions administratives et RCCI)	179	40
TOTAL	750	133

## Evènements intervenus au cours de la période

Aucun évènement important susceptible d'exercer une influence notable sur le fonds d'investissement est survenu, pendant ou après la clôture de l'exercice, n'est à signaler

# Annexe périodique SFDR Montségur Dividendes

Dernière mise à jour le 30 janvier 2025

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Montségur Dividendes Identifiant d'entité juridique : 969500K0Y54JP44TX27

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?				
● ■ Oui X	● □ Non			
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :%	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 65 % d'investissements durables			
dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE			
dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE			
	ayant un objectif social			
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: %	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables			

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne aouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



# Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds s'inscrit pleinement dans les politiques ESG de Montségur Finance, visant à sélectionner les entreprises les plus vertueuses en matière de durabilité. Nous avons appliqué les mesures suivantes afin d'atteindre l'objectif d'investissement durable :

Tout d'abord, notre politique d'exclusion filtre l'univers d'investissement afin d'éliminer les entreprises actives dans des secteurs controversés (jeux d'argent, divertissement pour adultes, charbon thermique, tabac et armes controversées) ou celles ne respectant pas les normes internationales. Cela inclut les entreprises en infraction avec l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou ayant leur siège social dans un pays figurant sur les listes grises ou noires du GAFI.

Pour les investissements en titres vifs, une grille de notation ESG a été développée en début d'année 2022. Celle-ci évalue les entreprises selon une approche *Best in Class* à travers des critères environnementaux, critères sociaux et de gouvernance. Ces critères sont majoritairement inspirés ou alignés avec la liste des Principales Incidences Négatives (PAI). Chaque critère reçoit une note, et une moyenne est calculée pour chaque pilier (E, S, G). La note finale de l'entreprise correspond à une moyenne équipondérée des trois piliers.

Cette politique de notation poursuit plusieurs objectifs, et permet d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit :

- Restreindre l'univers d'investissement en excluant les entreprises les plus mal notées et/ou insuffisamment transparentes pour évaluer leur durabilité
- Identifier les faiblesses ou insuffisances des entreprises afin de guider notre politique d'engagement et s'assurer qu'elles mettent en œuvre des actions concrètes pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou leur gouvernance.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

A fin décembre 2024, la performance des indicateurs de durabilité du produit était la suivante :

Indicateur de durabilité	Taux de couverture	Total	Unité
Total émissions carbone	100.0%	24,213.348	tonne CO2e
Emissions Scope 1	100.0%	720.12506	tonne CO2e
Emissions Scope 2	100.0%	286.19336	tonne CO2e
Emissions Scope 3	100.0%	23,279.953	tonne CO2e
Empreinte carbone	100.0%	926.78534	tonne CO2e / million d'euro investi
Absence de processus de conformité au Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	100.0%	0.0	%
Ecart de salaire entre hommes et femmes non- ajusté	77.35044%	11.938052	%

Diversité du conseil d'administration	100.0%	41.422726	%
Absence de politiques anti- corruption	97.954798%	0.0	%

### Et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable, Montségur Finance a changé de fournisseur de données en 2024, ainsi la comparaison avec des données précédentes n'est pas pertinente, les différents fournisseurs ayant une méthodologie différente de calcul d'indicateurs.

# Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables ont-ils contribué à ces objectifs ?

Le produit entendait réaliser un minimum de 25% d'investissements durables, et a atteint 65% au 31 décembre 2024. Notre définition d'investissement durable permet aux investissements identifiés comme tels de contribuer aux objectifs de durabilité, à travers différents piliers d'analyse. Ceux-ci répondent à la définition réglementaire d'un investissement durable :

O Contribution substantielle à un objectif environnemental ou social : la contribution substantielle à un objectif durable peut être évaluée de 4 moyens différents. Les outils utilisés incluent les PAI obligatoires du tableau 1 de l'annexe I de la réglementation SFDR, la taxonomie européenne, l'alignement des revenus aux ODD de l'ONU, et le cadre de validation scientifique de l'initiative Science Based Target (SBTi). Une autre manière de contribuer à un objectif durable est à travers la mise en œuvre d'une politique de réduction des émissions carbone, validée par l'initiative SBTi.

Une seule de ces conditions est nécessaire pour que l'entreprise soit reconnue comme apportant une contribution substantielle : elles ne sont **pas additives**.

 Ne pas causer de préjudice important aux objectifs de durabilité (Do No Significant Harm – DNSH):

Les **directives de l'ESMA** guident cette partie de l'évaluation, demandant aux gestionnaires d'utiliser des éléments liés aux PAI et au respect des normes internationales. Notre fournisseur de données propose une évaluation en trois étapes. Les entreprises ne doivent pas être exposées aux combustibles fossiles et aux armes controversées (PAI M4 et M14), elles doivent également ne présenter aucune controverse sévère relative aux activités ayant un impact négatif sur la biodiversité, aux violations des principes de l'OCDE et du Pacte mondial des Nations Unies (PAI M7, M10 et M11). Enfin, les entreprises ne doivent pas faire partie des plus mauvaises performances (les 5 derniers centiles) sur les autres indicateurs *PAI* obligatoires du tableau I de l'annexe 1.

Un strict respect de tous ces éléments est nécessaire pour franchir ce filtre.

- Application des pratiques de bonne gouvernance: La méthodologie utilisée par Montségur Finance exclut donc les entreprises présentant des controverses graves associées aux thématiques évoquées par la réglementation, à savoir les structures de gestion, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent, et le respect des obligations fiscales.
- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

A travers l'application des différentes politiques d'intégration ESG, Montségur Finance s'assure que les investissements durables réalisés par le produit n'ont pas causé de préjudice important

à un objectif d'investissement durable. En effet, sont appliquées la politique d'exclusion (sectorielles, normatives, et internes basées sur la méthodologie de notation), la politique de prise en compte des Principal Adverse Impacts afin d'identifier les principales incidences négatives des investissements réalisés, la politique de gestion des controverses, et une approche d'investisseurs actifs à travers notre politique de vote et d'engagement.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en considération à plusieurs niveaux :

- Politique d'exclusion: les exclusions sectorielles, normatives, et basées sur la notation interne de Montségur Finance, permettent d'exclure les entreprises intrinsèquement liées aux principales incidences négatives;
- Politique d'engagement : si une entreprise est identifiée comme ayant une incidence négative ou présentant des risques quant aux objectifs de durabilité, un engagement sera mis en place par l'équipe de gestion afin d'accompagner l'émetteur concerné vers de meilleures pratiques, de le sensibiliser ou bien d'obtenir plus d'informations afin de nourrir notre analyse.

La politique de prise en compte des principales incidences négatives est disponible sur le site internet de Montségur Finance.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

Les investissements durables ont par définition rempli les exigences appliquées par Montségur Finance, qui incluent le fait de respecter le cadre d'exclusions normatives. Celui-ci est basé sur les normes internationales, et permet à l'équipe de gestion d'exclure de l'univers d'investissement les valeurs suivantes :

- Infraction des Principes du Pacte Mondial des Nations Unies : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- Infraction des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des entreprises : exclusion des entreprises qui enfreignent de manière grave et/ou répétée un ou plusieurs des Principes directeurs de l'OCDE;
- Listes grise (juridictions sous surveillance) et noire (juridictions à hauts risques) du GAFI :
   exclusion des pays ne mettant pas en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment et le
   financement du terrorisme satisfaisant.

Ainsi, tous les investissements présents en portefeuille et couverts par l'analyse ESG respectent les exigences détaillées ci-dessus.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



# Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sont prise en considération pour tous les investissements réalisés par le produit couverts par l'analyse ESG, leur présence dans l'univers d'investissement étant conditionnelle à leur respect des différentes exigences ESG appliquées au produit et détaillées dans les différentes politiques de durabilité, disponibles sur le site internet de Montségur Finance.

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

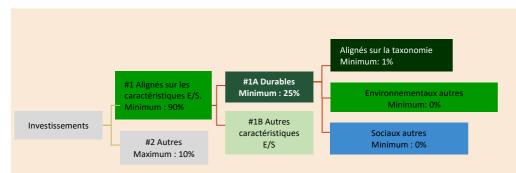
A fin décembre 2024, les principales positions du produit financier étaient les suivantes :

Position	Poids en portefeuille
Deutsche Telekom AG	4,52%
Allianz SE	4,36%
Siemens AG	4,24%
LVMH	3,87%
Publicis Groupe	3,79%
Air Liquide SA	3,75%
Compagnie Financière Richemont	3,48%
Veolia Environnement	3,46%
Novartis AG	3,31%
Schneider Electric SE	3,27%



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

## Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1** Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- -la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- -la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

A fin décembre 2024, les investissement ont été réalisés dans les principaux secteurs économiques suivants :

Secteur	Poids en portefeuille
Industrie	26,2%
Santé	10,5%
Biens de consummation	8,6%
Technologie	6,7%
Services publics	6,7%
Assurance	6,7%
Telecoms	6,3%
Chimie	6,0%
Matériaux de construction	4,7%

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période, à savoir ;

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE. les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐ Oui:
 ☐ Dans le gaz fossile
 ☐ Dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





<sup>\*</sup>Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE-voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Quelle était la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

A fin décembre 2024, <0,5% des investissements ont été réalisés dans des activités transitoires et 5% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable, Montségur Finance a changé de fournisseur de données en 2024, ainsi la comparaison avec des données précédentes n'est pas pertinente, les différents fournisseurs ayant une méthodologie différente de calcul d'indicateurs.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable, la méthodologie d'évaluation du statut d'investissement durable de Montségur Finance ne différencie pas un objectif environnemental d'un objectif social.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable, la méthodologie d'évaluation du statut d'investissement durable de Montségur Finance ne différencie pas un objectif environnemental d'un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Ces investissements étaient composés de liquidités ou quasi-liquidités, ou d'émetteurs non-couverts par l'analyse ESG. Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

# Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie du fonds, sont appliquées différentes mesures afin de s'assurer que le produit répondent à son engagement:

- Sur une base ex-ante: chaque investissement couvert par l'analyse ESG doit faire partie de l'univers d'investissement, ayant donc répondu aux critères fixés par le fonds;
- Sur une base continue pendant la période de détention et ex-post: a minima mensuellement l'univers d'investissement est mis à jour afin de s'assurer que toute valeur présente en portefeuille et couverte par l'analyse ESG est analysée sur la base de sa notation ESG et de son implication potentielle dans des controverses, afin de s'assurer de son éligibilité constante en portefeuille.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer sile produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

Non applicable.

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?
  - Non applicable.
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.



## **FCP MONTSEGUR DIVIDENDES**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

## MONTSEGUR DIVIDENDES Fonds Commun de Placement

Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE 39, rue Marbeuf 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR DIVIDENDES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

## Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable, Règlement ANC 2020- 07 modifié.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,
Le commissaire aux comptes
GESTIONPHI

#### François BLANC

## Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers	Í (1	
Actions et valeurs assimilées (A) <sup>1</sup>	25 793 675,76	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	25 793 675,76	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B) <sup>1</sup>	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>1</sup>	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	0,00	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	25 793 675,76	
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	
Comptes financiers	858 950,15	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II <sup>1</sup>	858 950,15	
Total Actif I + II	26 652 625,91	

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres :		
Capital	24 114 173,62	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,09	
Résultat net de l'exercice	2 488 714,25	
Capitaux propres I	26 602 887,96	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	0,00	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	49 737,95	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	49 737,95	
Total Passifs : I + III + IV	26 652 625,91	

## Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	748 361,85	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
Sous-total Produits sur opérations financières	748 361,85	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	748 361,85	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-561 208,25	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-561 208,25	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	187 153,60	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	27 288,51	
Revenus nets I = C + D	214 442,11	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 464 467,18	
Frais de transactions externes et frais de cession	-94 268,68	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	2 370 198,50	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-38 037,74	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	2 332 160,76	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-51 592,16	
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-51 <b>592,16</b>	

## Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	29/12/2023
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-6 296,46	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-57 888,62	
Acomptes:		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	2 488 714,25	

<sup>\*</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sousjacents.

## Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif la recherche d'une performance comparable, sur la durée de placement recommandée, à l'évolution des marchés actions des pays de l'Union Européenne, via la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille d'actions de l'Union Européenne. Le Fonds ne dispose pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance du Fonds pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que l'indice Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR, avec dividendes réinvestis nets.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

## Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	26 602 887,96	26 253 138,64	43 677 419,32	53 629 994,48	40 880 614,51
PART CAPI C					
Actif net	16 102 851,80	16 999 233,37	33 590 388,90	35 847 114,61	27 938 241,18
Nombre de parts	93 876,938	108 813,257	244 466,922	227 118,699	208 952,713
Valeur liquidative unitaire	171,53	156,22	137,40	157,83	133,70
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	15,65	8,35	6,10	-0,75	-1,19

PART CAPI I					
Actif net	10 498 918,71	9 251 547,44	10 084 084,21	17 483 831,15	12 679 846,35
Nombre de parts	41 552	40 691	51 035	77 959	67 547
Valeur liquidative unitaire	252,66	227,36	197,59	224,26	187,71
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	25,89	14,70	11,03	1,38	0,46

PART DIST D					
Actif net	1 117,45	2 357,83	2 946,21	299 048,72	262 526,98
Nombre de parts	10,000	22,000	30,000	2 565,014	2 648,924
Valeur liquidative unitaire	111,74	107,17	98,20	116,58	99,10
Distribution unitaire sur revenu net	0,38	0,00	0,59	3,46	0,35
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	10,04	5,74	3,75	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,00	-0,03	0,00	-4,02	-1,25

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.
- 2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant)

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence.
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

## Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

### Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

#### Affectation des sommes distribuables

Part C:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part D:

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : distribution totale

Part I:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

## Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
С	FR0010263574	2,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum  Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance	Actif net
D	FR0010271676	2,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum  Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance	Actif net
I	FR0010784819	1,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum  Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance	Actif net

## Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
С	FR0010263574	Néant
D	FR0010271676	Néant
I	FR0010784819	Néant

## Commission de surperformance

Part FR0010263574 C

Néant

Part FR0010271676 D

Néant

Part FR0010784819 I

Néant

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

	Clé de répartition (en %)			
Commissions de mouvement	SDG	Dépositaire	Autres prestataires	
Par la société de gestion (1) en TTC: - Actions, ETF, warrants: • 0,25 % max pour la France, la Belgique et les Pays-Bas; • 0, 25 % max pour les autres Pays - Obligations, TCN: • 0,25 % max France; • 0,25 % Autres Pays.	(1)	(2)		
Par le dépositaire (2) en TTC : - Actions, ETF, warrants : - 35 € France, Belgique et Pays-Bas - 70 € pour les autres Pays - OPC : - France / admis Euroclear : 8 € - Etranger : 15 € - Offshore : 150 € - TCN, Titres Négociables à court terme, Certificat de dépôt : - France 15 € - Autres Pays 25 € - Marchés à terme : - MONEP Futures : 1 €/lot - MONEP Options : 0,20 % min 8 € - LIFFE Futures : 2 £/lot - US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot - Prélèvement sur chaque transaction				

#### Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

#### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

#### Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

#### Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

#### Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

#### Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN:

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN:

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options:**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

### Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sousjacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sousjacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- · Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## Description des garanties reçues ou données

#### Garantie reçue:

Néant

#### Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

#### Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

#### Annexe:

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme
- 2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Le Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice précédent figure en dernières pages de ce document.

## **Evolution des capitaux propres**

	31/12/2024	29/12/2023
Capitaux propres début d'exercice	26 253 138,64	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 197 161,26	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 353 045,60	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	187 153,60	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 370 198,50	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-51 592,16	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-126,28	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	26 602 887,96	

#### Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parte	En montant
	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	6 926,085	1 192 615,33
Parts rachetés durant l'exercice	-21 862,404	-3 582 803,16
Solde net des souscriptions/rachats	-14 936,319	-2 390 187,83
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	20 034	5 004 545,93
Parts rachetés durant l'exercice	-19 173	-4 768 888,72
Solde net des souscriptions/rachats	861	235 657,21
PART DIST D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetés durant l'exercice	-12,000	-1 353,72
Solde net des souscriptions/rachats	-12,000	-1 353,72

## Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART DIST D	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

## Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0010263574	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	16 102 851,80	93 876,938	171,53
FR0010784819	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	10 498 918,71	41 552	252,66
FR0010271676	PART DIST D	Distribuable	EUR	1 117,45	10,000	111,74

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Ventilation des expositions significatives par pays				rs	
exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Suisse +/-	Pays-Bas +/-	Royaume-Uni +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	25 793,68	12 260,55	4 736,52	3 336,41	1 938,49	1 572,38
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	25 793,68					

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité  Décomposition par niv		•		
exprimés en milliers d'Euro		<= 1 an	1 <x<=5 ans<="" td=""><td>&gt; 5 ans</td><td>&lt;= 0,6</td><td>0,6<x<=1< td=""></x<=1<></td></x<=5>	> 5 ans	<= 0,6	0,6 <x<=1< td=""></x<=1<>
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

		Ve	ntilation des exp	ositions par type	e de taux
exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	858,95	0,00	0,00	0,00	858,95
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	·	·	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	858,95

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	858,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	858,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

## Exposition directe sur le marché des devises

	CHF +/-	GBP +/-			Autres devises
exprimés en milliers d'Euro	• , , -	• , -			• • •
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 747,65	1 892,63	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 747,65	1 892,63	0,00	0,00	0,00

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

## Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

## Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	0,00
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-49 737,95
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-49 737,95
Total des créances et dettes	-49 737,95

## Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

## Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2024
Frais fixes	426 912,68
Frais fixes en % actuel	2,60
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2024
Frais fixes	134 234,98
Frais fixes en % actuel	1,40
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART DIST D	31/12/2024
Frais fixes	60,59
Frais fixes en % actuel	2,60
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

## Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

## Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### **Acquisitions temporaires**

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Total			0,00

#### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	29/12/2023
Revenus nets	214 442,11	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	214 442,11	
Report à nouveau	0,00	
Sommes distribuables au titre du revenu net	214 442,11	

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	53 856,78	
Total	53 856,78	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	160 581,43	
Total	160 581,43	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

#### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART DIST D		
Affectation :		
Distribution	3,80	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,10	
Capitalisation	0,00	
Total	3,90	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,000	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,38	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	23,93	

#### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	29/12/2023
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 332 160,76	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 332 160,76	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,09	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 332 160,85	

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	1 416 570,47	
Total	1 416 570,47	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I							
Affectation:							
Distribution	0,00						
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00						
Capitalisation	915 489,91						
Total	915 489,91						
* Information relative aux acomptes versés							
Acomptes unitaires versés	0,00						
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution							
Nombre d'actions ou parts							
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes							

PART DIST D							
Affectation:							
Distribution	100,40						
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,07						
Capitalisation	0,00						
Total	100,47						
* Information relative aux acomptes versés							
Acomptes unitaires versés	0,00						
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution							
Nombre d'actions ou parts	10,000						
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	10,04						

## Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			25 793 675,76	96,96
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			25 793 675,76	96,96
Aérospatial et défense			1 899 664,27	7,14
RENK GROUP AG	EUR	28 530	517 762,44	1,95
ROLLS ROYCE HOLDINGS	GBP	89 460	615 167,33	2,31
THALES	EUR	5 530	766 734,50	2,88
Agro-alimentaire			588 763,00	2,21
DSM FIRMENICH	EUR	6 025	588 763,00	2,21
Articles personnels			1 954 852,23	7,35
CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	6 275	922 164,73	3,47
LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	1 625	1 032 687,50	3,88
Assurance - Non vie			1 769 260,90	6,65
ALLIANZ	EUR	3 895	1 152 530,50	4,33
AXA	EUR	17 970	616 730,40	2,32
Banques			565 551,00	2,13
BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	9 550	565 551,00	2,13
Bâtiment et matériaux de construction			1 260 933,60	4,74
SAINT-GOBAIN	EUR	6 520	558 764,00	2,10
VINCI	EUR	7 040	702 169,60	2,64
Boissons			256 695,00	0,97
PERNOD RICARD	EUR	2 355	256 695,00	0,97
Chimie			1 006 484,88	3,78
AIR LIQUIDE	EUR	6 414	1 006 484,88	3,78
Electricité			440 992,97	1,66
EDP ENERGIAS PORTUGAL	EUR	142 670	440 992,97	1,66
Energie non renouvelable			427 134,00	1,61
TECHNIP ENERGIES	EUR	16 620	427 134,00	1,61
Equipements et services médicaux			471 085,25	1,77
SMITH NEPHEW	GBP	39 291	471 085,25	1,77
Fournisseurs de services de télécommunications			1 673 945,90	6,29
DEUTSCHE TELEKOM	EUR	41 355	1 194 745,95	4,49
KONINKLIJKE KPN	EUR	136 330	479 199,95	1,80
Gaz eau et services multiples aux collectivités			1 335 789,25	5,02
ENGIE	EUR	26 885	411 609,35	1,55
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	34 090	924 179,90	3,47
Industries généralistes			1 120 046,40	4,21
SIEMENS	EUR	5 940	1 120 046,40	4,21
Ingénierie Industrielle			901 058,22	3,39
AALBERTS	EUR	11 533	396 043,22	1,49
KONE CL.B	EUR	10 745	505 015,00	

## Inventaire des actifs et passifs

## Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

truments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Instruments de placement hors actions			320 246,23	1,20
3I GROUP	GBP	7 430	320 246,23	1,20
Investissement immobilier et services			930 823,60	3,50
COVIVIO	EUR	12 010	585 607,60	2,20
CTP	EUR	23 200	345 216,00	1,30
Logiciels et services informatiques			1 791 488,75	6,73
CAPGEMINI	EUR	2 965	468 914,75	1,76
SAP	EUR	3 180	751 434,00	2,82
SOPRA STERIA GROUP	EUR	3 340	571 140,00	2,15
Matériel équipements destinés aux TI			1 552 718,48	5,84
PRYSMIAN	EUR	11 078	683 069,48	2,57
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	3 610	869 649,00	3,27
Médias			1 011 975,00	3,80
PUBLICIS GROUPE	EUR	9 825	1 011 975,00	3,80
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			2 311 616,73	8,69
ASTRAZENECA PLC	GBP	3 840	486 130,03	1,83
NOVARTIS AG-REG	CHF	9 289	878 057,78	3,30
ROCHE HOLDING BJ	CHF	1 760	479 219,06	1,80
SANDOZ GROUP	CHF	11 820	468 209,86	1,76
Services appui à industrie			1 484 521,10	5,58
BUREAU VERITAS	EUR	15 940	467 679,60	1,76
ELIS	EUR	26 185	494 896,50	1,86
SPIE	EUR	17 375	521 945,00	1,96
Services bancaires invest et de courtage			718 029,00	2,70
EURONEXT	EUR	6 630	718 029,00	2,70
al	•		25 793 675,76	96,96

## Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
Libellé instrument	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	700	1 40011	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Instruments financiers à terme – actions								
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle pré	Montant de l'exposition en Euro (*)					
		Actif	Passif	+/-				
Futures								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Options								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Swaps								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Autres instruments								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Total		0,00	0,00	0,00				

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts							
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle pré	Montant de l'exposition en Euro (*)				
		Actif	Passif	+/-			
Futures							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Options							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Swaps							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Autres instruments							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Total		0,00	0,00	0,00			

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change							
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle pré	Montant de l'exposition en Euro (*)				
		Actif	Passif	+/-			
Futures							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Options							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Swaps							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Autres instruments							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Total		0,00	0,00	0,00			

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit								
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle pré	ésentée au bilan	Montant de l'exposition en Euro (*)				
		Actif	Passif	+/-				
Futures								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Options								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Swaps								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Autres instruments								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Total		0,00	0,00	0,00				

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions							
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle pré	Montant de l'exposition en Euro (*)				
		Actif	Passif	+/-			
Futures							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Options							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Swaps							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Autres instruments							
Sous total		0,00	0,00	0,00			
Total		0,00	0,00	0,00			

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

	Valeur actuelle bil	•	Montant de l'exposition en Euro (*)		nt de l'exposition en Euro (*)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à recevoir (+) Devises à		Classe de part couverte
	71041	. 400	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan  Actif Passif		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte			
				+/-				
Futures								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Options								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Swaps								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Autres instruments								
Sous total		0,00	0,00	0,00				
Total		0,00	0,00	0,00				

<sup>(\*)</sup> Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des actifs et passifs

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan	
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	25 793 675,76	
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :		
Total opérations à terme de devises	0,00	
Total instruments financiers à terme - actions	0,00	
Total instruments financiers à terme - taux	0,00	
Total instruments financiers à terme - change	0,00	
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00	
Autres actifs (+)	858 950,15	
utres passifs (-)		
Total = actif net	26 602 887,96	



## **FCP MONTSEGUR DIVIDENDES**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

#### MONTSEGUR DIVIDENDES Fonds Commun de Placement

Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE 39, rue Marbeuf 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR DIVIDENDES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la faisification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,

Le commissaire aux comptes

**GESTIONPHI** 

Signé électroniquement le 04/03/2024 par François Blanc



François BLANC

#### BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	25 452 742,59	40 950 143,67
Actions et valeurs assimilées	25 452 742,59	39 446 551,02
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	25 452 742,59	39 446 551,02
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assumilé	0,00	0,00
Titres de créances	0.00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0.00
Autres titres de créances	0,00	0.00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	1 503 592,65
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	1 503 592,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	0.00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,0
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,0
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0.00	9,0
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,0
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0.00
Titres empruntés	0,00	0.00
Titres donnés en pension	0,00	0.00
Autres opérations temporaires	0,00	0.00
Contrats financiers	0,00	0,0
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	00,0	0.00
Autres instruments financiers	0,00	0.00
Créances	4 991,36	464 503,4
Opérations de change à terme de devises	0.00	0,00
Autres	4 991,36	464 503,4
Comptes financiers	840 637,60	2 345 026,04
Liquidités	840 637,60	2 345 026,04
l'otal de l'actif	26 298 371,55	43 759 673,15

# BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	24 745 529,40	41 622 112,12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,16	0,00
Report à nouveau (a)	0,15	0,20
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 404 844,47	1 666 060,47
Résultat de l'exercice (a, b)	102 764,46	389 246,53
Total des capitaux propres	26 253 138,64	43 677 419,32
= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0.00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	00,0
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0.00	0.00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0.00
Autres opérations temporaires	00,0	0,00
Contrats financiers	00,0	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	45 232,91	82 253,83
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	45 232,91	82 253,83
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0.00
Emprunts	00,0	00,0
Total du passif	26 298 371,55	43 759 673,15

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisations

<sup>(</sup>b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de converture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0.00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de converture	000,0	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	00,0
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0.00	0.00
Autres engagements		A = x-
Total Autres engagements	0.00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

# COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 206 269.00	1 430 495,94
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0:00	0.00
Produits sur titres de créances	0.00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de fitres	0.00	0.00
Produits sur contrats financiers	0.00	0.00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 206 269,00	1 430 495,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	00,0	5 209,12
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	5 209,12
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 206 269,00	1 425 286,82
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	976 123,71	1 000 921,05
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	230 145,29	424 365,77
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-127 380.83	-35 119.24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	(0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	102 764,46	389 246,53

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

# Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

#### Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

# Affectation des sommes distribuables

Part C:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part D:

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : distribution totale

Part I:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

# Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
С	FR0010263574	2,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
D	FR0010271676	2,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
Ī	FR0010784819	1,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net

# Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
С	FR0010263574	Néant
D	FR0010271676	Néant
1	FR0010784819	Néant

#### Commission de surperformance

Part FR0010263574 C

Néant

Part FR0010271676 D

Néant

Part FR0010784819 I

Neant

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

#### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

	Clé de	e répartition (	en %)
Commissions de mouvement	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Par la société de gestion (1) en TTC : - Actions, ETF, warrants : • 0,50 % max pour la France, la Belgique et les Pays-Bas ; • 0,50 % max pour les autres Pays.	(1)	(2)	
- Obligations, TCN : • 0,25 % max France ; • 0,25 % Autres Pays.			
Par le dépositaire (2) en TTC : - Actions, ETF, warrants : - 35 € France, Belgique et Pays-Bas - 70 € pour les autres Pays			
- OPC : • France / admis Euroclear : 8 € • Etranger : 15 € • Offshore : 150 €			
<ul> <li>TCN, Titres Négociables à court terme, Certificat de dépôt :</li> <li>France 15 €</li> <li>Autres Pays 25 €</li> </ul>			
- Marchés à terme :  • MONEP Futures : 1 €/lot  • MONEP Options : 0,20 % min 8 €  • LIFFE Futures : 2 £/lot  • US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot			
Prélèvement sur chaque transaction			

#### Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

# Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

#### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

#### Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

#### Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

#### Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres: Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

#### Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN:

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN:

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### Options:

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports .

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

# Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sousjacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sousjacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

#### Description des garanties reçues ou données

#### Garantie reçue :

Néant

#### Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le FCP peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité: Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ou dans un système de négociation multilatérale à des prix transparents, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation: Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

# EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en dêbut d'exercice	43 677 419.32	53 629 994,48
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 932 046,76	5 899 457,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-29 093 227,44	-9 015 256,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 832 617,13	5 302 294,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 462 348,76	-2 888 474,16
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frats de transaction	-284 113,01	-542 594,68
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 420 729,55	-9 123 449,15
Difference d'estimation exercice N	3 406 804,95	986 075,40
Différence d'estimation exercice N-1	986 075,40	10 109 524,55
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	00,0
Difference d'estimation exercice N	9.00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-112,50	00,0
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-17,70	-8 917,95
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	230 145,29	424 365,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0.00	0.00
Actif net en fin d'exercice	26 253 138,64	43 677 419,32

# ${\bf INSTRUMENTS} \ {\bf FINANCIERS} \ {\bf -VENTILATION} \ {\bf PAR} \ {\bf NATURE} \ {\bf JURIDIQUE} \ {\bf OU} \ {\bf ECONOMIQUE} \ {\bf D'INSTRUMENT}$

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0.00	0.00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0.00	0,00
ASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	90,0	0.00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
IORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	00,0	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres operations	0.00	0.00

# VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	9/0	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Depôts	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00	00,00	0.00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00
Titres de créances	0,00	(3,00)	0,00	0,00	0,007	0,00	0,00	0,00
Operations temporares sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0.00	0.00	840 637,60	3.20	0.00	0.00	0.00	0.00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
Comptes financiers	0.00	0.00	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0.00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0.00	00,0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres operations	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00	9,00	0,00	0,00

# VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	[3 mois - 1 an]	-96	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	9%	≥ 5 ans	9%
Actif				10						
Dépôts	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00
Titres de créances	0.00	0,00	0.00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
Operations temporaries sur titres	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
Comptes financiers	840 637,60	3,20	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0:00:	0,00	0:00:	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
Autres opérations	0.00	0,00	0,00	0;00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	0/0	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	9/6
	GBP	GBP	CHF	CHF				
Actif								
Dépôts	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
Actions et valeurs assimilées	2 305 930,61	8,78	2 180 629,07	8,31	0;00	0.00	0.00	0.00
Obligations et valeurs assumilées	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00
Titres d'OPC	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00
Contrats financiers	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,0
Créance	0.00	0,00	0,00	0,00	00,00	0,00	0,00	0,0
Comptes financiers	0.00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0:00	0.0
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,0
Operations temporaires sur titres	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,0
Contrats financiers	0.00	0.00	0,00	6,00	0.00	0.00	0.00	0.0
Dettes	0,06	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.0
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,0
Hors-bilau								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0.00	06,00	0,00	0,00	0,0
Autres opérations	0.00	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0.0

# VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à remèré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

# VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0.00

# INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des tifres du groupe			0,00

# TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

3	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	(0.	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			.0	30

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,15	0.20
Résultat	102 764,46	389 246.53
Total	102 764,61	389 246,73

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0.00	0,00
Capitalisation	-1311.74	206 426,46
Total	-1 311,74	206 426,46
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0.00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	00,0	0,00
Provenant de l'exercice	00,0	0.00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0.00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0.00
Provenant de l'exercice N-3	0.00	0.00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI I	Î	
Affectation		
Distribution	0.00	0.00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	104 076,90	182 802,37
Total	104 076,90	182 802,37
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0.00	0.00
Provenant de l'exercice N-1	0.00	0.00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0.00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
DI PART DIST D	Î	
Affectation		
Distribution	00,0	17,70
Report à nouveau de l'exercice	0,15	0,20
Capitalisation	-0,70	00,0
Total	-0,55	17,90
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	22	30
Distribution unitaire	0,00	0.59
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	22,55	26,75
Provenant de l'exercice	0.00	6,22
Provenant de l'exercice N-1	6,22	4.32
Provenant de l'exercice N-2	4,32	16,21
Provenant de l'exercice N-3	12,01	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nette	
2	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,16	0.00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 404 844,47	1 666 060,47
Acomptes verses sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0.00
Total	1 404 844,63	1 666 060,47

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nett	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0.00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	910 519,72	1 285 791,79
Total	910 519,72	1 285 791,79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0.00	0.00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nette	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0.00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	494 198,44	380 155,97
Total	494 198,44	380 155,97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	°	
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-value	
	29/12/2023	30/12/2022
DI PART DIST D		
Affectation		
Distribution	126.28	112.50
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,19	0,21
Capitalisation	0.00	0.00
Total	126,47	112,71
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	22,00	30,00
Distribution unitaire	5.74	3,75

# TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
			1	€	€	$\epsilon$	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	28 135 218,09	187 580,577	149.99	0,00	0,00	0,00	1,20
31/12/2019	C2 PART CAPIT	14 624 950,28	70 289,00	208,06	0,00	0,00	0.00	4.00
31/12/2019	D1 PART DIST D	306 639,09	2 713,943	112,98	0,00	1,68	0,00	<b>≥0,77</b>
31/12/2020	C1 PART CAPI C	27 938 241,18	208 952,713	133,70	00,0	0,00	0,00	-1,19
31/12/2020	C2 PART CAPIT	12 679 846,35	67 547,00	187,71	0,00	0,00	0,00	0,46
31/12/2020	D1 PART DIST D	262 526,98	2 648,924	99,10	0,00	0,35	0.00	-1,25
31/12/2021	C1 PART CAPIC	35 847 114,61	227 118,699	157,83	0,00	0,00	0,00	-0,75
31/12/2021	C2 PART CAPI I	17 483 831,15	77 959,00	224,26	0,00	0,00	0.00	1,38
31/12/2021	D1 PART DIST D	299 048,72	2 565,014	116,58	0,00	3,46	0,00	-4,02
30/12/2022	C1 PART CAPIC	33 590 388,90	244 466,922	137,40	0.00	0.00	0.00	6.10
30/12/2022	C2 PART CAPIT	10 084 084,21	51.035,00	197,59	0,00	0,00	0,00	11,03
30/12/2022	D1 PART DIST D	2 946,21	30,00	98,20	3,75	0,59	0.00	0,00
29/12/2023	C1 PART CAPI C	16 999 233,37	108 813,257	156,22	0,00	0.00	0,00	8,35
29/12/2023	C2 PART CAPIL	9 251 547,44	40 691,00	227,36	0,00	0,00	0,00	14,70
29/12/2023	D1 PART DIST D	2 357,83	22,00	107,17	5,74	0,00	0,00	-0,03

# SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
CI PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	46 069,70100	6 794 194,42
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-181 723,36600	-26 751 410,25
Solde net des Souscriptions/Rachats	-135 653,66500	-19 957 215,83
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	108 813,25700	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	635,00000	137 852,34
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-10 979,00000	-2 340 972,15
Solde net des Souscriptions/Rachats	-10 344,00000	-2 203 119,81
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	40 691,00000	

	En quantité	En montant
DI PART DIST D		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	00000,0	0.00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-8.00000	-845,04
Solde net des Souscriptions/Rachats	-8,00000	-845,04
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	22,00000	

# COMMISSIONS

	En montant
CI PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	177 829,97
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	177 829,97
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	177 829,97
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	177 829,97
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0.00

	En montant
C2 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0.00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
DI PART DIST D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	00,0
Montant des commissions de rachat perçues	00,0
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0.00
Montant des commissions de tachat acquises	0.00

# FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010263574 CL PART CAPLC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,59
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	831 976,83
Pourcentage de frais de gestion variables	0.00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0010784819 C2 PART CAPLI	1
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,39
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1.44 067,27
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0010271676 D1 PART DIST D	30.10.10.10
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,59
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	79,61
Pourcentage de frais de gestion variables	0.00
Commissions de surperformance (frais variables)	00,0
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

# CREANCES ET DETTES

-	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances Total des créances	SRD et réglements différés	4 991,36 4 991,36
Dettes  Total des dettes	Frais de gestion	45 232,91 45 232,91
Total dettes et créances		-40 241,55

#### VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

# INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	25 452 742,59	96,95
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	25 452 742,59	96,95
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0.00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0.00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0.00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	4 991,36	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-45 232,91	-0,17
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	00,0	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0.00	6,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	840 637,60	3,20
DISPONIBILITES	840 637,60	3,20
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0.00
VENTES A TERME DE DEVISES.	0,00	0,00
ACTIF NET	26 253 138,64	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

TOTAL Actions & valeurs assimilées         13-487-74.29           TOTAL Actions & valeurs assimilées négo, sur un marché régi. ou assémilé         15-487-74.29           TOTAL Actions & valeurs assimilées négo, sur un marché régi. ou assémilé pégi. ou asémilé pégi. ou asémilé pégi. ou assémilé pégi. ou assémilé pégi. ou assém	Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
CHF 7 270  CHF 7 270  CHF 7 5520  CHF 7 555  EUR 41 230  EUR 6-450  EUR 6-450  EUR 6-450  EUR 6-450  EUR 7 490  I 130  EUR 7 490  I 130  EUR 9 990  EUR 9 990				25 452 742,59	56'96
CHF 7.270 CHF 5.520 CHF 7.555 EUR 7.010 S EUR 41.230 EUR 7.490 EUR 7.490 1 EUR 9.990 EUR 9.990	TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			25 452 742,59	96,95
TILE NOM.  CHIF 7270  CHIF 5520  CHIF 7555  FINEMENICHEMONT NOM.  CHIF 7555  CHIF 7555  CHIF 7555  CHIF 7555  FINEMENICH ALIAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A	TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			25 452 742,59	96,95
ARTIS     CHF     7270       TLE NOM.     CHF     5 520       FIN RICHEMONT NOM.     CHF     7 555       FIN RICHEMONT NOM.     EUR     7 7010       NE     FUR     41 230       FEUR     41 230       FEUR     6-450       FEUR     7 490       IANZ     EUR     7 490       GORR-BREMSE AG     EUR     9 990       FEUR     103 485	TOTAL SUISSE			2 825 549,07	10,76
TILE NOM.     CHF     5 520       FIN RICHEMONT NOM.     CHF     7 555       FIR MEANICH     7 010     5       NABE     FUR     41 230       TSCHE TELEKOM     EUR     41 230       INMETALL ORD.     EUR     7 490       IENS     EUR     7 490       IANZ     EUR     4 810       ORR-BREMSE AG     EUR     9 990       CO SANTANDER     I03 485	CH0012005267 NOVARTIS	CHF	7.270	662 868,79	2,52
FIN RICHEMONT NOM     CHF     7 555       FIRMENUCH     7010     5       NE     41 230     5       TSCHE TELEKOM     EUR     41 230       INMETALL ORD     EUR     1 730       IENS     EUR     7 490     1       IANZ     EUR     4 810     1       ORR-BREMSE AG     EUR     9 990     1       CO SANTANDER     I 103 48S     103 48S	CH0038863380 NESTLE NOM.	CHE	5 520	578 265.38	2,20
NE       TSCHE TELEKOM     EUR     41 230       INMETALL ORD     EUR     1 730       INMETALL ORD     EUR     1 730       INMETALL ORD     EUR     1 730       INMETALL ORD     EUR     1 4810       INMETALL ORD     EUR     2 490       INMETALL ORD     EUR     9 990       ORR-BREMSE AG     EUR     9 990       EUR     103 485	CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CIRF	7.555	939.494,90	3,58
FUR 41230  INMETALL ORD  EUR 1730  EUR 6450  EUR 7490  ILMAZ  ANZ  ANZ  EUR 7490  ILMAZ  EUR 7490  ILMAZ  EUR 9990  EUR 9990  EUR 9990	CH1216478797 DSM FIRMENICH	EUR	7 010	644 920,00	2,46
TSCHE TELEKOM       #1 230         INMETALL ORD.       EUR       1 730         IGNR       EUR       7 490       1         IANZ       EUR       4 810       1         ORR-BREMSE AG       EUR       9 990       1         CO SANTANDER       EUR       103 485       1	TOTAL ALLEMAGNE			5.316.800,80	20,25
EUR       1 730         GEUR       6 450         I ANZ       EUR       7 490       1         ANZ       EUR       4 810       1         OORR-BREMSE AG       EUR       9 990       1	DE0003557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	41 230	896 752,50	3,42
IEUR         6-450           IANZ         EUR         7 490         1           ORR-BREMSE AG         EUR         9 990         1           CO SANTANDER         EUR         103 485         103 485	DE0007030009 RHEINMETALL ORD.	EUR	1 730	496 510,00	1,89
IENS       EUR       7 490       1         IANZ       EUR       4 810       1         ORR-BREMSE AG       EUR       9 990       1         CO SANTANDER       EUR       103 485	DE0007164600 \$AP	EUR	6.450	899 646,00	3,43
IANZ         EUR         4810         1           ORR-BREMSE AG         EUR         9 990         1           CO SANTANDER         EUR         103 485         1	DE0007236101 SIEMENS	EUR	7 490	1 272 700,80	4,84
ORR-BREMSE AG  CO SANTANDER  EUR  103 485	DE0008404005 ALLIANZ	EUR	4.810	1 163 779,50	10 11
CO SANTANDER 103 485	DE900KBX1006 KNORR-BREMSE AG	EUR	066 6	587 412,00	2,24
CO SANTANDER 103 485	TOTAL ESPAGNE			391 121.56	1,49
	ES0113900137 BANCO SANTANDER	EUR	103 485	391 121,56	1,49
	TOTAL FINLANDE			664 348,76	2,53

49

Désignation des valeurs	Devise	Oté Nbre	Valeur	% Actif
		ou nominal	boursière	Net
F10009013403 KONE CE.B	EUR	14711	664 348,76	2,53
TOTAL FRANCE			10 805 373,31	41,17
FR0000120073 AIR LIQUIDE	BUR	7.115	1.253 093,80	12.54
FR0000120578 SANOFI	EUR	8 225	738 276,00	2,81
FR0000120628 AXA	EUR	13 295	392 069,55	1,49
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	1 865	1 368 164,00	5,22
FR0000121972-SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	6.955	1.264.279,90	4.82
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	43 450	1 240 932,00	4.73
FR0000125486 VINCT	EUR	5 190	590 103,00	2,25
FR0000127771 VIVENDI.	EUR	54 560	527 922,56	2,01
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE	EUR	9/655	811 020,00	3,09
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	14.175	887.213.25	3.38
FR0005691656 TRIGANO	EUR	4.630	686 629,00	2,62
FR0006174348 BUREAU VERITAS	EUR	11 625	265 863,75	1,01
FR0012757854, SPIE	EUR	27.555	779.806,50	2,97
TOTAL ROYAUME UNI			2 305 930,61	8,78
GB0002634946 BAE SYSTEMS	GBP	40.250	514 973,33	1.96
GB0006776081 PEARSON	GBP	40.840	453 683,67	1,73
GB0009895292 ASTRAZENECA	GBP	10 950	1 337 273,61	5,09
TOTAL ITALIE			785 729,45	2,99

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre	Valeur	% Actif
	TO	ou nominal	boursière	Net
IT0004176001 PRYSMIAN	EUR	580 61	785 729,45	2,99
TOTAL PAYS-BAS			2 091 740.38	7.97
NE0000009082 KONINKLIJKE KPN	EUR	150.710	469 913,78	1,79
NL00000009538 KONINKLIJKE PHILIPS	EUR	18 435	388 701,98	1,48
NL0006294274 EURONEXT	EUR	4 160	327 184,00	1.25
NL0011821202 ING GROEP	EUR	38.670	523 050,42	1,99
NE0014559478 TECHNIP ENERGIES	EUR	18 095	382 890,20	\$
TOTAL PORTUGAL			266 148,65	10'1
PTEDP0AM0009 EDP ENERGIAS PORTUGAL	EUR	58 430	266 148,65	1,01

#### COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%			
	NET UNITAIRE	DEVISE	
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR	

# COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

	ſ	Ť
	NET UNITAIRE	DEVISE
Oont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

<sup>(\*)</sup> Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

# COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part DI : Information relative à la part à la pa		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Pont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

<sup>(\*)</sup> Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

<sup>(\*)</sup> Cet abattement ne cancerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



# **FCP MONTSEGUR DIVIDENDES**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

# MONTSEGUR DIVIDENDES Fonds Commun de Placement

Société de gestion : MONTSEGUR FINANCE 39, rue Marbeuf 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

#### **O**PINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR DIVIDENDES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

# Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *règles et méthodes comptables* » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable, Règlement ANC 2020- 07 modifié.

# **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

# RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret, Le commissaire aux comptes **GESTIONPHI** Signé par Francois Blanc Le 04/03/25

ID: tx\_Dq0B9x28lzDx

